



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Luxembourg, le 16 mars 2018



Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

*« Le vieillissement prévisible de la population conduira à un accroissement inévitable de la population dépendante et, par conséquent, à une augmentation des besoins en personnel qualifié pour lui assurer une prise en charge adéquate et adaptée.*

*Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:*

- *Quelle est l'évolution du nombre d'élèves inscrits en formation d'aide-soignant(e) depuis 2012 ?*
- *Comment les besoins en aides-soignant(e)s ont-ils évolué durant la même période ?*
- *Est-il possible de retracer l'évolution du personnel enseignant pour cette formation ?*
- *Les ministres sont-ils en mesure de présenter les besoins en personnel enseignant jusqu'en l'an 2023 ?*
- *Comment les stages pratiques sont-ils actuellement organisés ? Est-ce que le nombre de places de stage est suffisant pour répondre aux besoins en ce domaine ?*
- *Le LTPS à Ettelbruck continuera-t-il à assurer la formation d'aide-soignant(e) durant les années à venir ? »*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER  
Député

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu



**Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à la question parlementaire n° 3703 du 16 mars 2018 de Monsieur le Député André Bauler concernant les "Aides-soignants".**

Quelle est l'évolution du nombre d'élèves inscrits en formation d'aide-soignant(e) depuis 2012 ?

- La formation aide-soignant(e) comprend outre la formation initiale à temps plein (AS), la formation en cours d'emploi (ASE), et la formation en apprentissage d'adulte (ASA).
- En réponse à la demande des terrains professionnels, le nombre d'élèves admis en formation AS a annuellement augmenté depuis 2011.
- Depuis peu, le LTPS est confronté à une pénurie d'enseignants qualifiés et on risque une diminution du nombre d'admissions en formation initiale et en formation en cours d'emploi. Toutefois, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'engage à remédier à cette pénurie pour que le nombre d'admissions puisse à nouveau augmenter.
- À noter également que l'organisation de classes d'ASA (apprentissage adulte) nécessite beaucoup de ressources en personnel enseignant, qui font, dès lors, défaut pour la formation initiale (AS).

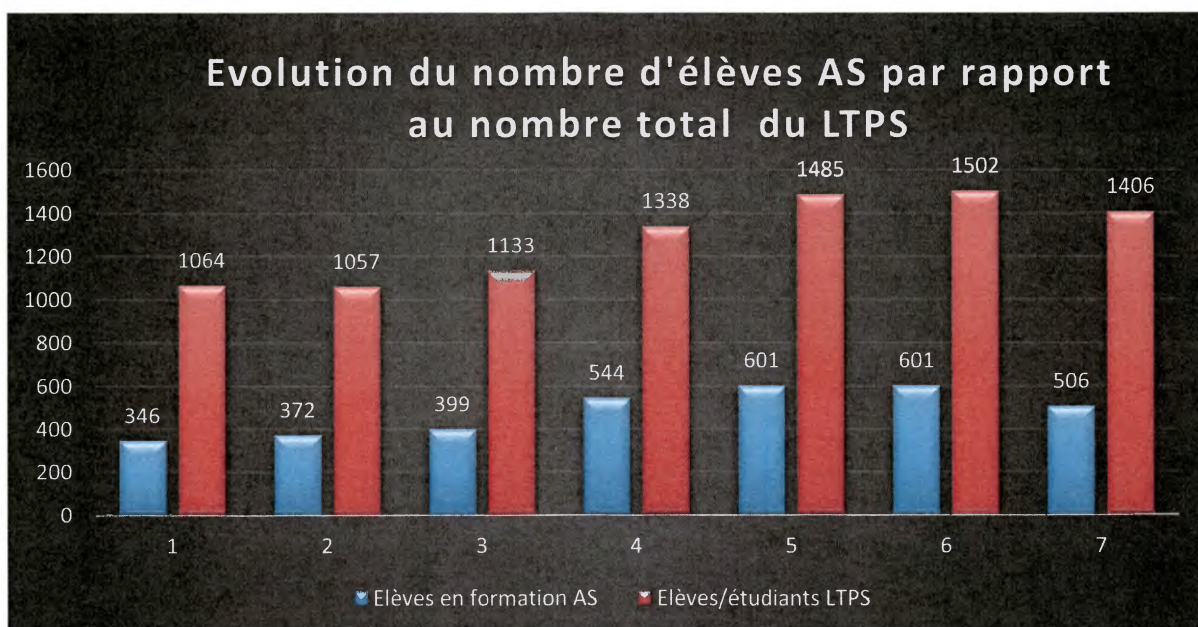
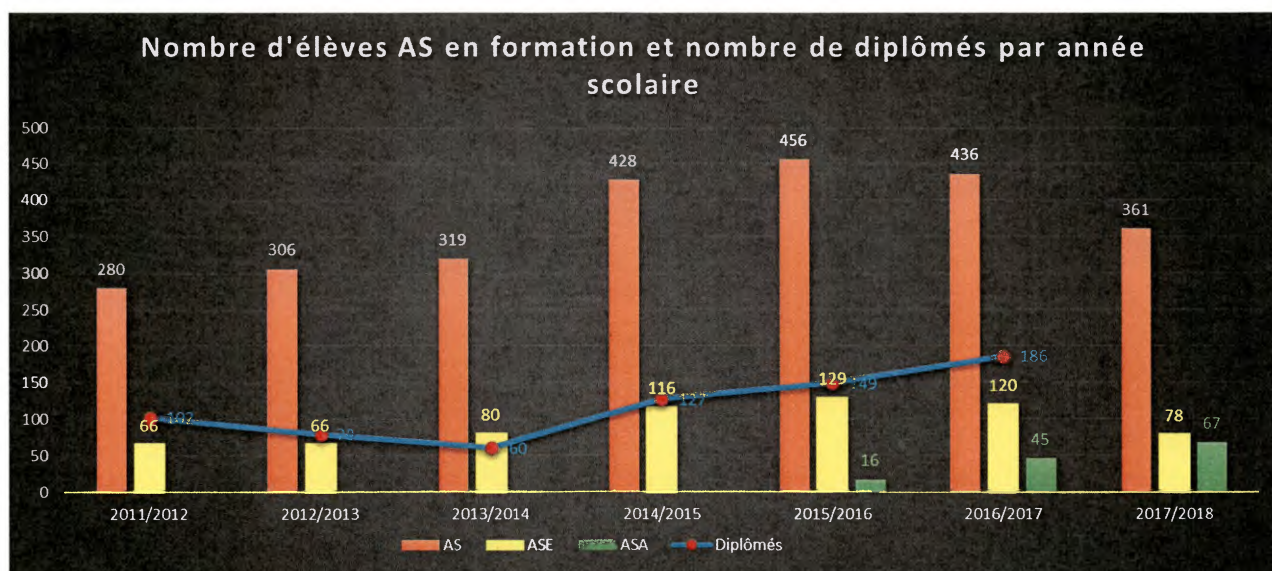
Années scolaires	Elèves en formation AS			Total des Elèves en formation AS	Total Elèves/ étudiants LTPS
	AS Formation initiale	ASE Formation en cours d'emploi	ASA Formation en apprentissage d'adulte		
2011-12	280	66	/	346	1064
2012-13	306	66	/	372	1057
2013-14	319	80	/	399	1133
2014-15	428	116	/	544	1338
2015-16	456	129	16	601	1485
2016-17	436	120	45	601	1502
2017-18	361	78	67	506	1406

- Jusqu'à l'année scolaire 2016-2017, le nombre de diplômés du LTPS intégrant le marché du travail a considérablement augmenté. Il ne faut pas seulement éviter une diminution du nombre de diplômés, mais au contraire, il faut assurer un accroissement constant des admissions. À cette fin, il faut que l'école en question profite et d'infrastructures nécessaires, qui seront construites au Val St. André, et des ressources humaines adéquates. Pour ce qui est du deuxième volet, il est inévitable de repenser la façon de recrutement et d'embauche et de modifier les dispositions légales y relatives.





Années scolaires	Elèves diplômés AS			Total Diplômés AS
	AS	ASE	ASA	
2011-12	78	24	0	102
2012-13	61	18	0	79
2013-14	60	0	0	60
2014-15	102	25	0	127
2015-16	124	25	0	149
2016-17	136	50	0	186





Comment les besoins en aides-soignant(e)s ont-ils évolué durant la même période ?

Le ministère de la Santé dispose, pour les années 2012–2017, d'informations quantifiées concernant l'évolution des aides-soignant(e)s salariés auprès des établissements hospitaliers, des organismes prestataires d'aides et de soins et des institutions pour personnes âgées. Ces données sont issues de la base de données relative au registre des professions de santé et réparties en différentes catégories, dont les aides-soignants praticiens.

La catégorie des aides-soignants praticiens concerne les aides-soignants diplômés, titulaires d'une autorisation d'exercer la profession d'aide-soignant au Luxembourg et dispensant des soins et services directement aux patients, quel que soit le lieu d'exercice.

année	Nombre d'aides-soignants praticiens	Évolution du nombre d'aides-soignants praticiens	nombre d'aides-soignants praticiens/1000 habitants*	nombre d'aides-soignants praticiens/1000 habitants âgés de 65 ans et plus*
2012	3073		5,79	41,44
2013	3144	+ 2,31%	5,79	41,25
2014	3287	+ 4,55%	5,91	41,82
2015	3415	+ 3,89%	6,00	42,21
2016	3531	+ 3,40%	6,05	42,52
2017	3644	+ 3,20%	NA	NA

\*Source : Statec, population à mi-année

En ce qui concerne la planification des besoins futurs en professions de santé et plus particulièrement des besoins futurs en aides-soignants, le ministère de la Santé est en faveur d'une démarche concertée avec les ministères et administrations impliqués dans la prise en charge de la personne âgée au Luxembourg. Ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre des travaux du comité interministériel de consultation appelé à donner des avis sur toutes les réglementations et questions concernant la formation des professions de santé visées par la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Santé.



Est-il possible de retracer l'évolution du personnel enseignant pour cette formation ?

- Un quart des enseignants du LTPS dispensent des matières générales (langues et sciences), et trois quart sont des enseignants issus du milieu professionnel (infirmiers, médecine, pharmacie). Cette parité n'a pas changé depuis 2011.
- Alors que le nombre d'élèves/étudiants au LTPS a fortement augmenté depuis 2011, le nombre d'enseignants professionnels stagne depuis des années, ce qui explique en bonne partie la situation actuelle précaire du LTPS.
- Il y a lieu de remercier le corps enseignant du LTPS pour son engagement extraordinaire (grand nombre d'heures supplémentaires).

Dès lors, l'augmentation des admissions au LTPS va de pair avec le recrutement d'enseignants qualifiés dans le domaine des professions de santé.

Années scolaires	Total des enseignants LTPS	Nombre d'enseignants professionnels de la Santé	EQTP* enseignants professionnels de la Santé	Nombre total élèves/étudiants LTPS
2011-12	139	103	91	1064
2012-13	137	101	92	1057
2013-14	133	101	89,5	1133
2014-15	137	103	93,24	1338
2015-16	141	102	86,58	1485
2016-17	142	104	91,13	1502
2017-18	133	99	90,06	1406

**\*EQTP = équivalent temps plein**

Les ministres sont-ils en mesure de présenter les besoins en personnel enseignant jusqu'en l'an 2023 ?

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ne dispose pas de ces informations.



Comment les stages pratiques sont-ils actuellement organisés ? Est-ce que le nombre de places de stage est suffisant pour répondre aux besoins en ce domaine ?

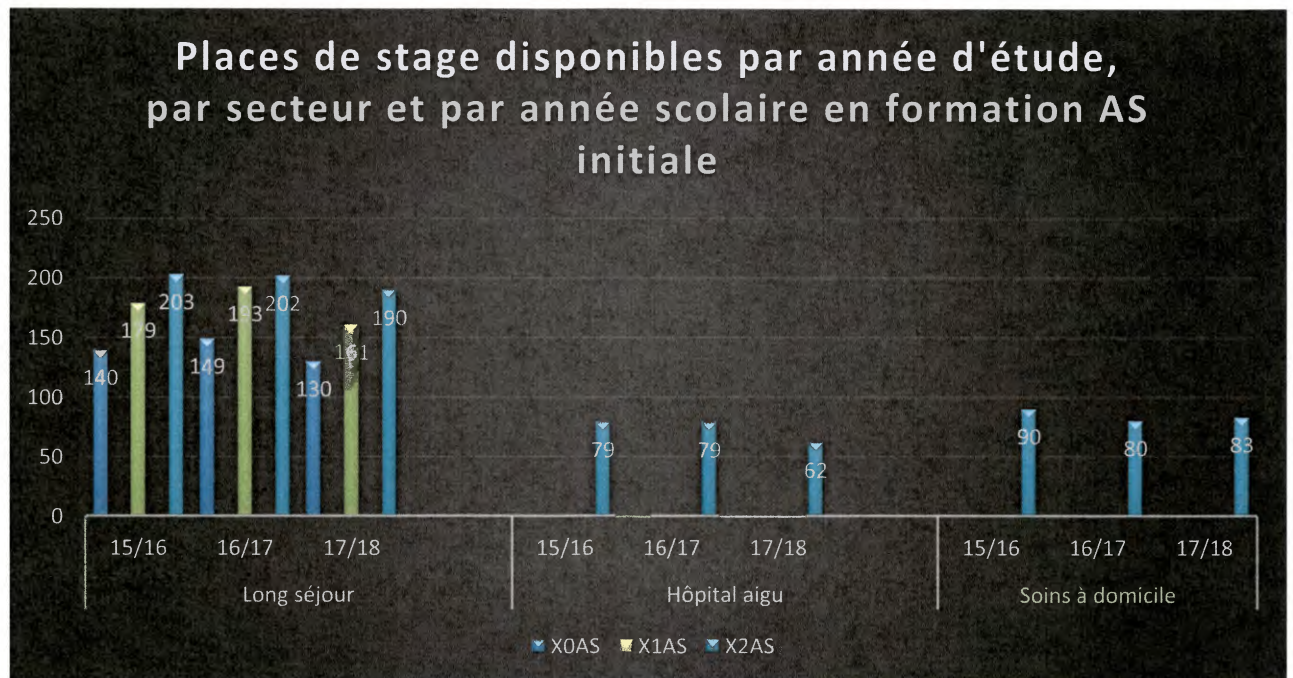
- Au cours de la formation initiale de l'AS, le LTPS organise pour ses élèves sept stages différents répartis sur 39 semaines au cours des trois années de formation, correspondant à 1560 heures de formation pratique.
- La plupart des stages sont organisés dans le secteur dit du long séjour (maisons de soins, maisons de repos, handicap, etc.).

<b>Stages en formation initiale de l'aide-soignant</b>	
X0AS	1 stage de 4 semaines en institutions de soins (long séjour)
X1AS	1 stage de 4 semaines en institutions de soins (long séjour) 1 stage de 8 semaines en institutions de soins (long séjour)
X2AS	1 stage de 5 semaines en hôpital 1 stage de 5 semaines en soins à domicile 1 stage de 5 semaines en institutions de soins (long séjour) 1 stage de 8 semaines en institutions de soins (long séjour)

- Au cours des trois dernières années scolaires, une diminution du nombre de places de stages mis à disposition des élèves du LTPS a dû être constatée. Une campagne de sensibilisation auprès des prestataires susceptibles d'accueillir des stagiaires sera lancée.

<b>Evolution du nombre de places de stage en formation AS initiale</b>									
Année de formation	Long Séjour			Hôpital aigu			Soins à domicile		
	15/16	16/17	17/18	15/16	16/17	17/18	15/16	16/17	17/18
X0AS	140	149	130						
X1AS	179	193	161						
X2AS	203	202	190	79	79	62	90	80	83





Le LTPS à Ettelbruck continuera-t-il à assurer la formation d'aide-soignants durant les années à venir ?

La formation d'aide-soignant(e)s au LTPS – Ettelbruck n'est nullement mise en cause.